

**Liste des délibérations examinées par l'organe délibérante**  
**en séance du 08 septembre 2025****Délibération n°202509A examinée le 08/09/2025 :****Approbation du bon de commande 2025-3 pour les travaux de réfection du trottoir en enrobé et du carrefour RD45 chemin du taillis**

Suite à l'adhésion au groupement de commandes avec Grand Bourg Agglomération pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien des voies communales, des voies des zones d'activités et des équipements communautaires sur le territoire de Grand Bourg Agglomération – Lot 2 voirie secteur Bresse Dombes, monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le bon de commande n° 2025-3, pour des travaux de réfection du trottoir en enrobé et du carrefour RD45 chemin du taillis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** le bon de commande n°2025-3 pour un montant de 46 718.24 euros TTC,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce bon de commande,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la facture correspondante.

*Approuvé***Délibération n°202509B examinée le 08/09/2025 :****Approbation du plan de financement concernant le déplacement du mât d'éclairage lors des travaux de réfection du trottoir en enrobé et du carrefour RD45 chemin du taillis**

Concernant le projet du déplacement du mât d'éclairage lors des travaux de réfection du trottoir en enrobé et du carrefour RD45 chemin du taillis, Monsieur de Maire propose l'étude complète accompagnés de ses plans de financement établit par le SIEA :

**Modification EP PL0044-Chemin du taillis Rte de St Rémy / VERSION 1 AERIEN****Etude : Avant Projet Définitif (APD)**

## Programme détaillé de l'opération

Libellé travaux: Modification EP PL0044-Chemin du taillis Rte de St Rémy / VERSION 1 AERIEN

Dossier n°: 2025-0237-EP

Plan de financement	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. <sup>(1)</sup>	2 700,00 €
Soit montant H.T.	2 250,00 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	- €
Participation du SIEA	- €
Fonds de compensation de TVA	442,91 €
<b>Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune</b>	<b>2 257,09 €</b>
(à inscrire au chapitre 65 – Section de fonctionnement)	
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	1 918,53 €

<sup>(1)</sup> = Sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.

Etude : Avant Projet Définitif (APD)

Programme détaillé de l'opération

Libellé travaux: Modification EP PL0044-Chemin du taillis Rte de St Rémy / VERSION 2 Souterrain AERIEN

Dossier n°: 2025-0237-EP

Plan de financement	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. <sup>(1)</sup>	5 400,00 €
Soit montant H.T.	4 500,00 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	- €
Participation du SIEA	- €
Fonds de compensation de TVA	885,82 €
<b>Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune</b>	<b>4 514,18 €</b>
(à inscrire au chapitre 65 – Section de fonctionnement)	
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	3 837,05 €

<sup>(1)</sup> = Sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet version n°2 en souterrain pour un montant des travaux inscrits au programme de 5 400 € TTC. La dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 4 514,18 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la facture correspondante.

*Approuvé*

**Information:**

Le prochain conseil municipal sera le 13 octobre 2025.